

RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00154

Numéro SIREN : 380 101 774

Nom ou dénomination : SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2023 sous le numéro de dépôt 1313

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 38 175 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle & Rue Buffon – 21200 BEAUNE

380 101 774 RCS DIJON

(la « Société »)

**EXTRAITS DU
CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIES EXPRIME DANS UN ACTE
DU 10 FEVRIER 2023**

Au siège social,
Le dix février deux mille vingt-trois.

LES SOUSSIGNES :

----- *Extrait* -----

en leur qualité de seuls associés de la Société détenant l'intégralité de ses actions, (les « Associés »),

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

- 1) Ils agissent en qualité de seuls associés de la Société.
- 2) Monsieur Thierry ANDRE est par ailleurs le « **Président de la Société** » et intervient au présent acte également es qualité aux fins d'opposabilité de ses dispositions à la Société.
- 3) L'article 22.1 des statuts de la Société stipule que les décisions collectives peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée.
- 4) Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

STATUENT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Désignation d'un Directeur Général,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les Associés décident de désigner en qualité de Directeur Général à compter de ce jour sans limitation de durée :

Monsieur Julien ARNOULT-DELACOUR, né le 14 novembre 1990 à TUBINGEN (Allemagne), de nationalité française, demeurant 15 Rue des Aumônes à BEAUNE (21200).

Le Directeur Général ainsi nommé exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte lesdites fonctions et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés et le Président de la Société. Le présent acte sera en outre consigné sur le registre des procès-verbaux des décisions collectives des associés tenu au siège social de la Société.

*Extrait certifié
conforme à l'original*

Le Président

